

Armature urbaine

	Pôle principal ≥ 50 logements / ha		Ville relais ≥ 30 logements / ha
	Pôle secondaire ≥ 50 logements / ha		Bourg de proximité de 20 à 30 logements / ha

Armature des transports publics et actifs (principes de liaison)

	TCSP niveau 1		Principe de centre d'échange multimodal
	TC niveau 1		Principe de liaison dédiée aux transports actifs et aux loisirs/tourisme
	TC niveau 2		Principe de liaison Nouvelle route du Littoral
	TC niveau 3		Port de commerce
	Principe de franchissement TCSP - Etang Saint-Paul		

Principe d'usage des sols

	Zone préférentielle d'urbanisation		STEP
	Espace naturel marin protégé		Secteur d'aménagement à vocation touristique des hauts
	Espace agricole		Zones d'aménagement liées à la mer Dynamiser les coeurs de ville en lien avec la mer
	Espace naturel protégé		Valoriser les infrastructures portuaires en lien avec les centres urbains
	Zone de vigilance touristique		Créer de véritables pôles touristiques

Arrêté par le conseil
communautaire du 9 mai 2016

Cœur d'agglomération

Pichette

Dos d'Âne

Plateau-Caillou
Saint-Gilles-les-Hauts

La Plaine
Bois de Nêfles

Le Guillaume

Saint-Gilles
les-Bains

Tan Rouge

La Saline

Trois Bassins

La Souris-Blanche

La Chaloupe
Saint-Leu

Saint-Leu

Le Plate

Piton Saint-Leu



0 2,5 5 Kilomètres

Sources : BdtOFO, TCO, SAR 2011